


Numéro	DL250317-VT01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaines de compétences par thèmes - Voirie	
Objet	Dénomination de deux voies à aménager dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Libermann	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 3 avril 2025 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-cinq le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, CARTELLI Olivier, STROH Nicolas, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Ahmed
- Madame RINKEL Marie ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Madame RIMLINGER Barbara ayant donné procuration à Monsieur LEVY Thomas
- Monsieur BEAUJEU Rémy
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud
- Monsieur FROEHLY Claude ayant donné procuration à Monsieur BACHMANN Emmanuel

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	26
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	28 mars 2025
Date de publication délibération :	10 avril 2025
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	10 avril 2025

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20250403-DL250317-VT01-DE Date de réception préfecture : 10/04/2025

Numéro	DL250317-VT01	1/3
Matière	8.3.Domains de compétences par thèmes - Voirie	

III. AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC

1. DÉNOMINATION DE DEUX VOIES À AMÉNAGER DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER LIBERMANN

Le quartier Libermann a connu une première phase de renouvellement urbain au cours des années 2011 et 2012 sur le secteur « Omega » (à l'Est de la rue des Roseaux). Depuis 2019, la transformation urbaine et sociale du quartier se poursuit dans le cadre du Deuxième programme de renouvellement urbain de l'Eurométropole de Strasbourg 2019-2030. L'objectif de ce projet est d'offrir aux habitantes et aux habitants un cadre de vie amélioré et mieux adapté aux nouveaux enjeux climatiques et sociaux.

Les opérations du projet de renouvellement urbain sont réalisées par de nombreux acteurs, au premier rang desquels la ville d'Illkirch-Graffenstaden, le bailleur social Habitat de l'Ill et l'Eurométropole de Strasbourg.

Au Nord du quartier, les équipements publics seront connectés par une nouvelle place publique, favorisant les rencontres et propice aux animations. Plus au Sud, à proximité de la résidence séniors portée par Habitat de l'Ill, de nouveaux logements seront construits autour d'un nouveau parc public, qui prendra appui sur la végétation existante. Il offrira un espace de détente et de loisirs pour courir, bouger, grimper et lutter contre la sédentarité à tous les âges. Plus généralement, le réaménagement des espaces publics (place, rues, venelles, etc.) permettra de sécuriser les cheminements tout en renforçant la végétalisation du quartier pour créer des îlots de fraîcheur.

Dans ce cadre, il conviendra d'aménager deux nouvelles voies au Nord et au Sud du quartier, sur lesquelles viendront s'adresser de nouveaux bâtiments. Les noms suivants ont été retenus à l'occasion de la Commission Développement Durable, Développement Économique et Urbanisme (CDDDEU), qui s'est tenue le 17 mars 2025 :

- **rue Feuille de Lierre pour le nouvel axe Est-Ouest à aménager au Nord**

Feuille de Lierre est un groupe alsacien de Résistance, composé principalement de personnels de la Société alsacienne de constructions mécaniques (SACM) à Illkirch-Graffenstaden. Il s'était fixé pour but de résister à la germanisation et la nazification de l'Alsace. Le groupe prend comme emblème la feuille de lierre avec la devise « Toujours vert, toujours fidèle ». Il est démantelé en juillet 1941 par les Allemands et ses membres sont internés au camp de sûreté de Vorbruck-Schirmeck. À leur sortie, ils sont incorporés de force dans le Reicharbeitsdienst (RAD) puis dans l'armée allemande.

- **rue Julie-Victoire Daubié pour le nouvel axe Est-Ouest à aménager au Sud**

Julie-Victoire Daubié, née le 26 mars 1824 à Bains-les-Bains et morte le 26 août 1874 à 50 ans à Fontenoy-le-Château, est une journaliste française, militante des droits des femmes. C'est la première femme française à s'inscrire aux épreuves du baccalauréat à Lyon en 1861, et la première à l'obtenir le 17 août 1861. C'est aussi la première licenciée ès lettres le 28 octobre 1871, à une époque où les cours à la Sorbonne n'étaient pas ouverts aux femmes.

Numéro	DL250317-VT01	2/3
Matière	8.3.Domains de compétences par thèmes - Voirie	

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-30, L. 2541-12 et R. 2121-13,

VU l'avis de la Commission Développement Durable, Développement Économique et Urbanisme (CDDDEU) du 17 mars 2025,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-30 II du Code général des collectivités territoriales, « *Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits* ».

CONSIDERANT qu'il est prévu d'adopter le nom de « Feuille de Lierre » pour la nouvelle voie aménagée au Nord du quartier Libermann et le nom de « Julie-Victoire Daubié » pour la nouvelle voie aménagée au Sud du quartier Libermann,

CONSIDERANT que ces dénominations sont conformes à l'intérêt public local,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le nom de « Feuille de Lierre » pour la nouvelle voie aménagée au Nord du quartier Libermann,

et le nom de « Julie-Victoire Daubié » pour la nouvelle voie aménagée au Sud du quartier Libermann, conformément au plan annexé,

DIT que ces dénominations seront portées à la connaissance du public au moyen de plaques indicatives,

PRECISE que la commune mettra à disposition de la base adresse nationale, produite par l'Institut national de l'information géographique et forestière, les données de référence précitées,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Numéro	DL250317-VT01	3/3
Matière	8.3.Domains de compétences par thèmes - Voirie	

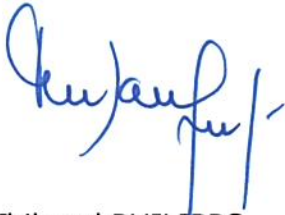
Adoptée

Pour : 28

Abstentions : 6 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel,
MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, CARTELLI Olivier

Pour extrait conforme

Le Maire



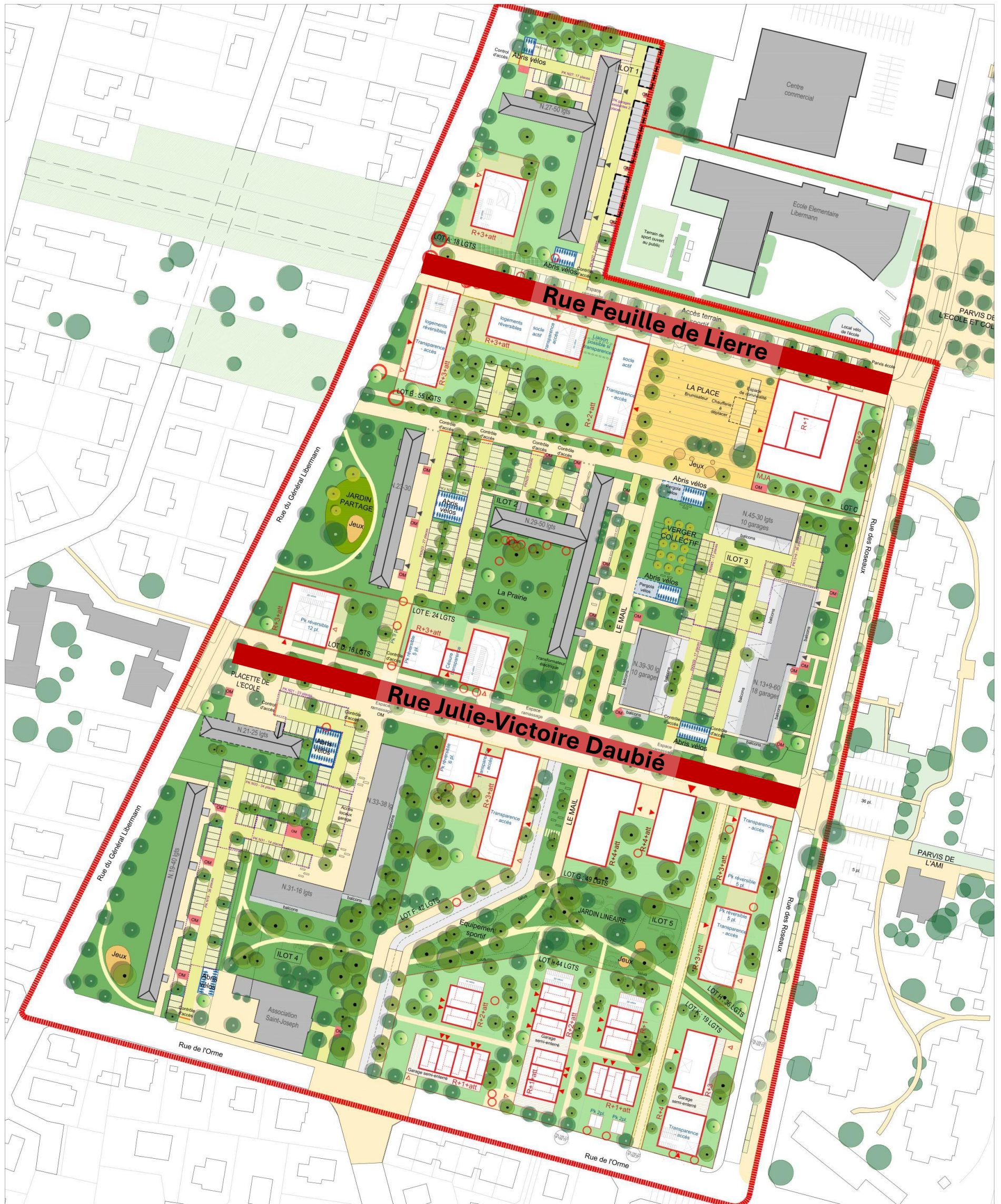
Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.



LEGENDE

<p> Limite d'intervention : Plan guide</p> <p> Limite des lots</p> <p>BÂTIMENTS</p> <p> Bâtiment existant</p> <p> Entrée bâtiment existant</p> <p> Entrée garage existant</p> <p> En attente arbitrage sur le devenir du bâti</p>	<p> Bâtiment nouveau</p> <p> Entrée bâtiment projet</p> <p> Entrée garage projet</p> <p> Emplacement possible pour des balcons lors d'une réhabilitation</p>	<p>ESPACES A DOMINANTE MINÉRALE</p> <p> SOL minéral: voirie existante et projet</p> <p> SOL minéral: cheminement piéton et socle RDC</p> <p> SOL perméable: voirie et stationnement</p> <p> SOL dominante minérale: la place</p> <p> Contrôle d'accès du parking</p> <p> Emplacement ordures ménagères et plateformes déchets</p>	<p>ESPACES VÉGÉTALISÉS</p> <p> Espace vert d'usage public</p> <p> Espace vert d'usage privatif</p> <p> Espace vert sur dalle</p>	<p> Arbre existant</p> <p> Arbre projet</p> <p> Arbre projet: Arbre remarquable d'ilôt</p> <p> Arbre projet: Verger collectif et fruitier isolé</p> <p> Arbre existant: voué à disparaître</p>	<p>EQUIPEMENT D'ESPACE PUBLIC</p> <p> Compost, bac potager, abri, mobilier,...</p> <p> Local vélos</p>
--	--	--	---	--	---